

Approbation des capacités d'accueil des
Licences professionnelles de la Faculté des
Sciences et Ingénierie

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 30 janvier 2024

Délibération 2024/01/CFVU – 14

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les capacités d'accueil des Licences professionnelles de la Faculté des Sciences et Ingénierie.

Toulouse, le 30 janvier 2024

La Présidente

Odile RAUZY



Nombre de membres : 38
Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 30
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

Capacités accueil Licences Professionnelles FSI

2024 - 2025

Libellé formation	Capacités accueil néo- entrants 23/24	IA 2023- 2024 source apogée	Capacités accueil néo-entrants 24/25
CONCEPTION ET COMMANDE NUMÉRIQUE DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES EMBARQUÉS - CCS2E	36	11	36
CONCEPTION ET PRODUCTION DE SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES - CPSE	18	15	18
CONSEIL EN SYSTÈMES DE PRODUCTION VÉGÉTALE AGROÉCOLOGIQUE - CoSYA	24	11	24
GÉNOME ET BIOTECHNOLOGIE POUR L'AMÉLIORATION DES PLANTES - GeBAP	22	13	22
MAINTENANCE ET TECHNOLOGIE : TECHNOLOGIE MEDICALE ET BIOMEDICALE - MMB	28	19	28
TRAITEMENT ET CONTRÔLE DES MATERIAUX - TCM	18	15	18
STOCKAGE ELECTROCHIMIQUE DE L'ENERGIE - SEE			18